



---

# communiqué

---

Date **Le 18 mars 1994**

N° 49

Pour publication

**MM. MACLAREN ET MANLEY LANCENT**  
**LE PLAN DE PROMOTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR**  
**ÉDITION 1994-1995**

Le ministre du Commerce international, M. Roy MacLaren, et le ministre de l'Industrie, M. John Manley, ont lancé aujourd'hui, simultanément à Toronto et à Montréal, le Plan de promotion du commerce extérieur (PPCE) du Canada pour 1994-1995.

Ce document contient la stratégie et le plan d'action intégrés du gouvernement fédéral visant à aider les entreprises canadiennes dans la poursuite de débouchés commerciaux à l'étranger. Il est le fruit d'étroites consultations tenues avec le secteur privé partout au Canada et il reflète aussi le point de vue des gouvernements provinciaux qui avaient également été invités à collaborer.

«Les coûts élevés des activités commerciales dans l'économie mondiale actuelle exigent, tant du secteur privé que du secteur public, des priorités claires, des plans d'expansion commerciale solides et bien exécutés, une faculté d'adaptation au changement et une meilleure gestion des ressources financières et humaines, a déclaré M. MacLaren à Toronto. Le Plan de promotion appuie ces objectifs.»

L'approche du gouvernement en ce qui concerne le développement du commerce extérieur repose sur trois grands objectifs, à savoir un partenariat accru entre les secteurs public et privé, une plus grande participation aux échanges de la part des entreprises prêtes à exporter, en particulier les petites et moyennes entreprises, et enfin une diversification plus poussée des relations commerciales du Canada.

«Les petites entreprises doivent se lancer en plus grand nombre dans le commerce extérieur, a déclaré le M. Manley à Montréal. Le Plan de promotion du commerce extérieur est une des façons de les aider à tirer parti des possibilités d'exportation.»

La présente édition du PPCE a été simplifiée; elle comporte un aperçu stratégique auquel s'ajoutent des stratégies sectorielles.